

Métiers  
de la sécurité privée

Prévention, Santé,  
Sécurité en entreprise

121 rue de Mazières  
18 000 BOURGES

02 48 70 23 26  
contact@axone-formation.fr

www.axone-formation.fr

**Durée formation:** 24h si le stagiaire peut justifier d'une validité de son secourisme. 31h dans le cas contraire.

**Tarif:** 288 € (HT) ou 372 € (HT) module complet avec SST

**Date:** voir calendrier sur [www.axone-formation.fr](http://www.axone-formation.fr)

**Lieu de la formation:**  
121 rue de Mazières 18000 BOURGES

**Nombres de stagiaires:**  
Minimum 6 / maximum 12

**Accessibilité aux personnes en situation d'handicap:**  
Toute demande sera étudiée en interne au cas par cas afin de vérifier la compatibilité avec la formation

**Délais d'inscription:**  
Prendre contact avec le bureau

**Possibilité de financement :**  
Pôle Emploi, OPCO, Conseil Régional, Individuel

#### Moyens pédagogiques & techniques

- Support PowerPoint, vidéos, ordinateurs, plateau technique
- Cours théoriques avec méthodes directives et participatives
- Cas pratiques et mises en situation

#### Débouchés

- Emploi dans les métiers de la prévention et de la sécurité des biens et des personnes (sites industriels, événementiel...)
- Salarié d'une entreprise de sécurité

## MAC APS

### OBJECTIFS

Réactualiser ses connaissances pour renouveler sa carte professionnelle auprès du CNAPS.

### PRÉ-REQUIS

Être titulaire d'une carte professionnelle d'agent de sécurité arrivant à échéance.

### SUIVI ET ÉVALUATION

- Attestation de suivi de formation SST
- Attestation de suivi de formation MAC

### PROGRAMME

#### MODULE 1 : GESTES ÉLÉMENTAIRES DE PREMIERS SECOURS

7 heures

#### MODULE 2 : PRÉVENTION DES RISQUES TERRORISTES

13 heures

#### MODULE 3 : CADRE JURIDIQUE DE L'APS

4 heures

#### MODULE 4 : COMPÉTENCE OPÉRATIONNEL GÉNÉRAL

7 heures

### PROGRAMME CONFORME

- L'agent titulaire d'une attestation SST (Sauveteur Secouriste du Travail), PSC1 (Premiers Secours Civique de niv.1), PSE1 (Premiers Secours en équipe de niv.1) en cours de validité est dispensé s'il en fait la demande, du suivi du module « gestes élémentaires de premiers secours ». L'attestation doit être jointe par l'agent à l'attestation de suivi du stage de maintien et d'actualisation des compétences (MAC).